Commission scolaire des Patriotes

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LE 26 AOÛT 2015

LES LENDEMAINS DU CONSEIL

VOLUME 15, NUMÉRO 1

Faits saillants de la séance en ajournement du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes, tenue le mardi 25 août 2015.
Seul le procès-verbal officiel fait foi des décisions prises par le Conseil.

- Le Conseil a adopté la structure de rémunération des membres du Conseil pour l'année 2015-2016.
- Le Conseil des commissaires a adopté les encadrements financiers pour l'année scolaire 2015-2016.
- Le Conseil a mandaté le Service des ressources matérielles afin de conclure les actes de servitude suivants :
  - » en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada, la modification d'une servitude existante affectée par le projet d'agrandissement de l'école de la Mosaïque, à Saint-Basile-le-Grand; et
  - » en faveur de la Ville de Beloeil, la modification d'une servitude de passage empiétée par le remplacement de la piscine par un gymnase à l'école secondaire Polybel.
- Les membres du Conseil ont également mandaté la présidente et le directeur général à signer l'annulation de deux servitudes existantes grevant présentement le terrain de la nouvelle école primaire à Chambly.
- Dans le but d'atteindre l'équilibre budgétaire malgré les nouvelles compressions imposées à la Commission scolaire des Patriotes, le Conseil a mandaté le Service des ressources matérielles afin de présenter des demandes d'aliénation d'immeubles au ministère, afin de pouvoir procéder à la vente des immeubles excédentaires suivants :
  - » le terrain et le bâtiment de l'ancienne école de la Roselière;
  - » le terrain de l'ancienne école La Farandole, incendiée en juillet 2014;
  - » une partie du terrain de l'École d'éducation internationale;
  - » deux terrains (lot 88-66 en partie et les lots 74-71 et 88-53) situés à Varennes ; et
  - » le terrain et le bâtiment de l'ancienne école Marguerite-Bourgeoys.
- Le Conseil a résolu de présenter les deux demandes d'ajout d'espace suivantes :

  Pour le territoire de Saint-Amable et Sainte-Julie :
  - » Une demande pour construire une école à Saint-Amable d'une capacité de 2-12-0-1 soit 2 locaux de classes du préscolaire, 12 locaux de classes du primaire, 1 gymnase à un plateau, 1 local de service de garde et tous les autres locaux de service requis pour une école de ce type;

  Pour le territoire de Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, McMasterville, Beloeil et Saint-Jean-Baptiste :
  - » Une demande pour construire une école à Mont-Saint-Hilaire d'une capacité de 2-12-0-1 soit 2 locaux de classes du préscolaire, 12 locaux de classes du primaire, 1 gymnase à un plateau, 1 local de service de garde et tous les autres locaux de service requis pour une école de ce type.

Nous vous souhaitons une bonne année scolaire 2015-2016.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

Mardi 1er septembre 2015, à 19 h 00

1216, rue Lionel-H.-Grisé, Saint-Bruno-de-Montarville

ÉQUIPE DE RÉDACTION :

LISE CARPENTIER

CATHERINE HOUPERT